

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016**CP2016_05_35
id. 2542

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2013****CAS PARTICULIER DES DOSSIERS DES SYNDICATS DES EAUX
DE GINALS-CASTANET-VERFEIL-SUR-SEYE, DE LA RÉGION DE
GRISOLLES ET DE LA RÉGION DE MAS-GRENIER**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les dossiers présentés ci-après ont été retenus sur une programmation antérieure à 2016. Ils bénéficieront donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplaçonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, sont détaillés ci-dessous :

- un extrait du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2013,
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,
- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2013

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2013 €	Total Subventions B.P. 2013 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Ginals - Castanet - Verfeil-sur-Seye à Castanet - Renouvellement du réseau AEP de Pech Verdier à Rigalet et de Pech Verdier vers le SE du Ségala ENV01881	Réseau	354 000	141 600 40 %	---	---	---	141 600 40 %
Syndicat des Eaux de la Région de Grisolles à Aucamville - Renouvellement du réseau AEP dans le village, depuis le hameau de capmas jusqu'au réservoir ENV01867	Réseau	400 000	160 000 40 %	---	---	---	160 000 40 %
Syndicat des Eaux de la Région de Mas-Grenier Renouvellement du réseau AEP situé dans le coteau entre le bourg de Mas-Grenier et celui de Saint-Sardos Renouvellement du réseau AEP de refoulement au niveau de l'usine de Penge Lagasse et du réservoir de Gendres, pour l'alimentation du Bas Service ENV01858	Réseau	1 000 000	400 000 40 %	---	---	---	400 000 40 %
Total		1 754 000	701 600	---	---	---	701 600

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Les 3 dossiers de subvention avaient été validés initialement lors de la Commission Permanente du 16 septembre 2013, sans intervention de l'Agence de l'Eau.

Or, cet organisme a fait savoir en mars 2016 que ces dossiers avaient fait l'objet d'un nouvel examen et devaient finalement être considérés comme éligibles à ses aides. Par conséquent le taux de subvention global, tous co-financements cumulés étant de 40 % pour ce type de travaux, ceci impacte fortement le montant de l'aide départementale pouvant être attribuée à ces opérations (voir tableau ci-dessous).

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2013 €	Total Subventions B.P. 2013 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Ginals - Castanet - Verfeil-sur-Seye à Castanet - Renouvellement du réseau AEP de Pech Verdier à Rigalet et de Pech Verdier vers le SE du Ségala ENV01881	Réseau	354 000	78 185 22,09 % *	---	---	63 415 17,91 % *	141 600 40 %
Syndicat des Eaux de la Région de Grisolles à Aucamville - Renouvellement du réseau AEP dans le village, depuis le hameau de capmas jusqu'au réservoir ENV01867	Réseau	400 000	79 930 19,98 % *	---	---	80 070 20,02 % *	160 000 40 %
Syndicat des Eaux de la Région de Mas-Grenier Renouvellement du réseau AEP situé dans le coteau entre le bourg de Mas-Grenier et celui de Saint-Sardos Renouvellement du réseau AEP de refoulement au niveau de l'usine de Penge Lagasse et du réservoir de Gendres, pour l'alimentation du Bas Service ENV01858	Réseau	1 000 000	199 620 19,96 % *	---	---	200 380 20,04 % *	400 000 40 %
Total		1 754 000	357 735	---	---	343 865	701 600

* Taux arrondi

III - Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2013			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €
Syndicat des Eaux de Ginals - Castanet - Verfeil-sur-Seye à Castanet - Renouvellement du réseau AEP de Pech Verdier à Rigalet et de Pech Verdier vers le SE du Ségala ENV01881	78 185 22,09 % *	---	---

Programmation Départementale 2013			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €
Syndicat des Eaux de la Région de Grisolles à Aucamville - Renouvellement du réseau AEP dans le village, depuis le hameau de capmas jusqu'au réservoir ENV01867	79 930 19,98 % *	---	---
Syndicat des Eaux de la Région de Mas-Grenier Renouvellement du réseau AEP situé dans le coteau entre le bourg de Mas-Grenier et celui de Saint-Sardos Renouvellement du réseau AEP de refoulement au niveau de l'usine de Penge Lagasse et du réservoir de Gendres, pour l'alimentation du Bas Service ENV01858	199 620 19,96% *	---	---
Total	357 735	---	---

* Taux arrondi

Ces nouveaux taux d'intervention rendent caduques les décisions prises antérieurement lors des précédentes Commissions Permanentes (du 16 décembre 2013, 26 mai 2014 et 21 juillet 2014) qui définissaient le montant de chaque annuité à verser, concernant respectivement le Syndicat des Eaux de Ginals -Castanet - Verfeil-sur-Seye, le Syndicat des Eaux de la Région de Grisolles et le Syndicat des Eaux de la Région de Mas-Grenier.

Ces dossiers seront prochainement représentés devant la Commission Permanente pour redéfinir le nouveau montant de chaque annuité tenant compte des coûts d'opération définitifs et des nouveaux montants de subvention attribués. Les arrêtés de subvention déjà délivrés (AD 2014-223, AD 2014-1538, AD 2014-1860) seront modifiés en conséquence.

Monsieur le Président précise que ces annuités seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 20414282, sous-fonction 61, au budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte des montants de participations définitives de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les opérations du programme 2013 d'alimentation en eau potable visées ci-dessus ;
- Approuve en conséquence les interventions départementales finales selon le détail suivant :

Programmation Départementale 2013			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €
Syndicat des Eaux de Ginals - Castanet - Verfeil-sur-Seye à Castanet - Renouvellement du réseau AEP de Pech Verdier à Rigalet et de Pech Verdier vers le SE du Ségala ENV01881	78 185 22,09 % *	---	---
Syndicat des Eaux de la Région de Grisolles à Aucamville - Renouvellement du réseau AEP dans le village, depuis le hameau de capmas jusqu'au réservoir ENV01867	79 930 19,98 % *	---	---
Syndicat des Eaux de la Région de Mas-Grenier Renouvellement du réseau AEP situé dans le coteau entre le bourg de Mas-Grenier et celui de Saint-Sardos Renouvellement du réseau AEP de refoulement au niveau de l'usine de Penge Lagasse et du réservoir de Gendres, pour l'alimentation du Bas Service ENV01858	199 620 19,96% *	---	---
Total	357 735	---	---

* Taux arrondi

- Décide de redéfinir, lors d'une prochaine Commission Permanente, le nouveau montant des annuités tenant compte des coûts d'opération définitifs et des nouveaux montants de subvention attribués, les arrêtés déjà délivrés étant modifiés en conséquence à l'issue de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC